

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° CC-2026-113

**OBJET : Plan de Prévention des Risques d'inondation par ruissellement et coulées de boues (PPRr) -
Avis sur le dossier finalisé du PPRr du Chablisien sur la commune de Chitry-le-Fort**

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 09h00 à l'Espace Culturel Le Skenet'Eau, 9 bis Rue d'Auxerre, 89470 Monéteau, sous la présidence du Président, Mathieu DEBAIN.

Nombre de membres

En exercice : 63

Présents : 45

Votants : 59 dont 14 pouvoirs

Etaient présents : Mathieu DEBAIN, Arminda GUIBLAIN, Christian BRUNEAUD, Odile MALTOFF, Christophe BONNEFOND, Pascal BARBERET, Vincent POURRIER, Francis HEURLEY, Philippe VANTHEEMSCHE, Emilie LAFORGE, Jacques HOJLO, Matthieu PRULIERE, Mohamed OUAZARF, Nordine BOUCHROU, Sébastien DOLOZILEK, Fabrice BOURGEOIS, Matthieu DRIOL, Emmanuel CHANUT, Sylvie SABOURET, Irène DAUTREY, Maëva DURAK, Franck LEKHAL, Charisse NGOUMBI NIALONGO, Laurent DEVELLE, Monique CHABIN, Bruno BOSVY, Catherine DORNAT, Philippe GHERARDI, Mani CAMBEFORT, Florence LOURY, Rémi PROU-MELINE, Etienne BRIOLLAND, Christian BOULEY, Guillaume DURAND, Sylvie JALBER, Mickaël TATON, Daniel CRENE, Amal TRIBAK, Dominique TORCOL, Marjorie THEVENOT, François BEAULIEU, Lionel MION, Guido ROMANO, Maryse NAUDIN, Philippe GOURMAND.

Pouvoirs : Magloire SIOPATHIS pouvoir à Maryse NAUDIN, Stéphane ANTUNES pouvoir à Matthieu PRULIERE, Cyril CHAUVOT pouvoir à Arminda GUIBLAIN, Léa SIMERAY pouvoir à Philippe GHERARDI, Agnès DURVILLE pouvoir à Matthieu DRIOL, Nordine MAAROUFI pouvoir à Bruno BOSVY, Laurine ZEIMER pouvoir à Laurent DEVELLE, Elodie ROY pouvoir à Franck LEKHAL, Martine PRULIERE pouvoir à Monique CHABIN, Isabelle POIFOL-FERREIRA pouvoir à Mani CAMBEFORT, Céline BÄHR pouvoir à Sébastien DOLOZILEK, Jean-Paul SOURY pouvoir à Mathieu DEBAIN, Frédérique PETIT pouvoir à Christophe BONNEFOND, Gilles PERROT pouvoir à Guillaume DURAND.

Absent représenté par leur suppléant :

Absents non représentés : Pascal BLAISE, Florence DUSSOL, Patrice HENNEQUIN, Olivier FELIX.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal BARBERET.



communauté
de l'auxerrois

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Le Plan de Prévention des Risques inondation par ruissellement et coulées de boues (PPRr) est un document de planification qui permet de délimiter les zones exposées aux risques d'érosion des sols et de ruissellement, et d'y prévoir des interdictions ou des prescriptions spécifiques.

Il s'inscrit dans la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) qui vise à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de gestion des risques d'inondation.

Le PPRr délimite des axes de ruissellement et coulées de boues et des zones de risque d'accumulation de ce ruissellement. Il prévoit des interdictions ou des prescriptions particulières selon le niveau d'aléas afin de réduire l'exposition au risque et la vulnérabilité des biens et des personnes.

L'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'inondation par ruissellement et coulées de boues sur la commune de Chitry-le-Fort a été prescrit par arrêté préfectoral n° DDT/SEFREN/URN/2025/027 du 02 février 2026.

Par courrier en date du 12 mai 2026 et conformément à l'article R 562-7 du code de l'environnement, Mme. La directrice départementale de la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne sollicite l'avis de la Communauté d'Agglomération concernant ce dossier. Celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique qui sera organisé par la suite.

La Communauté de l'Auxerrois n'a pas de remarques particulières sur ce projet de PPRr.

Elle attire toutefois l'attention des services de l'État sur :

- Le classement de certaines parcelles sur la carte des enjeux, qui ne semble pas correspondre à la réalité du terrain. Notamment, les parcelles AB0035 et AB0050 sont classées en « zone d'activité agricole » alors qu'elles semblent occupées par des maisons d'habitation sans lien avec une activité agricole. De même la parcelle AB0027, catégorisées « espaces agricoles et naturels » alors qu'elle est occupée par une maison d'habitation.
- L'absence de repérage sur les cartes d'enjeux, de certains équipements spécifiques. En effet, si la STEP, le captage, le parc public et le terrain de sport sont bien indiqués, il paraît utile également de localiser les équipements tels que la mairie, l'école ou la salle des fêtes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'émettre un avis favorable à la version finalisée du PPRr du Chablisien sur la commune de Chitry-le-Fort,
- D'appeler les services de l'État à la vigilance quant à la présence dans ces zones ou à proximité

immédiate de constructions ou d'équipements spécifiques et des conséquences en matière de vulnérabilité face au risque inondation et de la continuité du bon fonctionnement des services publics,

- De dire que la présente délibération sera transmise à l'Unité Risque Naturel du Service Forêt, Risque, Eau et Nature de la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne,
- De dire que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité légale.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 59
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Mathieu DEBAIN.

Affiché le : 2 juillet 2026